

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 juillet 2005 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille cinq et le **mercredi 20 juillet à 20 heures**,
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence du Maire, **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : **12 juillet 2005**

Date d'affichage : **12 juillet 2005**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLON - Yves FAVIER –
Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Joël CORNATON –
Gilles DONGUY – Georges LAURENT, Ernest MARQUIS - Isabelle OVIQUE

Absents excusés : Christophe HUMBERT et Jean-Claude GONOD

Absents : Alexandre PROST

Secrétaire : Françoise BILLOUD

Le compte rendu de la réunion du 14 juin 2005 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY : Compétence « action sociale d'intérêt communautaire »

Le Maire expose à l'assemblée que dans ses délibérations du 30 juin 2005, le conseil
communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny s'est doté d'une
nouvelle compétence :

Action sociale d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- La coordination de la politique petite enfance
- Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny,
proposée et votée par le conseil communautaire lors de son assemblée du
30 juin 2005, avec la nouvelle compétence « **action sociale d'intérêt
communautaire** » telle que rédigée ci-dessus.

DEMANDE en conséquence, à Monsieur le Préfet de l'Ain, la modification des statuts de la
Communauté de Communes du Canton de Coligny.

COLUMBARIUM

Françoise BILLOUD informe l'assemblée :

☞ que la Préfecture a donné son accord pour une subvention au titre de la D.G.E
(Dotation Générale de l'Équipement) à hauteur 25 % du montant H.T, plafonné à un coût de
travaux de 8 579 €,

☞ qu'une publication adaptée pour le columbarium a été faite ainsi qu'une consultation auprès de trois entreprises. Ces dernières ont été appelées à répondre avant le 15 juillet 2005. Deux réponses ont été reçues.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la moins chère : Entreprise COMTET Jean-Pierre de VIRIAT pour un montant de 8 105 € TTC, et choisit l'option du Columbarium ARENA sur chape en béton lisse de 7 cases de 50 cm de profondeur double face avec cloison intérieure de séparation soit 2 x 2 cases avec porte sur les deux côtés. Les travaux auront lieu courant septembre.

PLACE PUBLIQUE

Yves FAVIER rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée le 15 juin. Les entreprises ont été appelées à répondre avant le 30 juin. L'entreprise APPIA REVILLON de MACON a été retenue pour un montant de 14 246.75 € TTC. Les travaux doivent se faire en septembre. Le Conseil Municipal choisit la couleur et la taille des pavés qui délimiteront les aires de stationnement.

PLU et ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Jean-François NALLET informe l'assemblée que les délibérations du 18 mai 2005 approuvant l'élaboration du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement ont été affichées à la mairie à compter du 16 juin 2005 pour une durée au moins égale à un mois, qu'elles ont fait l'objet d'un communiqué dans le journal du progrès le lundi 20 juin 2005. Ces dossiers n'ont fait l'objet d'aucune demande de rectification de la part du Préfet à l'occasion du contrôle de légalité. En conséquence, le plan d'occupation des sols et le plan du zonage d'assainissement sont devenus exécutoires à compter du 17 juillet 2005.

ECOLE

Le Maire :

☞ informe qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire Mademoiselle BOIVIN Nadia assurera les fonctions de directrice,

☞ donne le compte rendu du conseil d'école du 21 juin où ont été abordées les questions d'effectifs et de répartition dans les classes à la rentrée prochaine ; le bilan des sorties ; la présentation du projet musical pour l'année scolaire ; le remaniement du projet d'école ; le mobilier ; le matériel informatique.

Jean-François NALLET rappelle à l'assemblée la demande d'acquisition d'un nouvel ordinateur pour la classe de Madame CHAVANNE (CE2, CM1 et CM2). Suite au diagnostic il s'avère qu'il faudrait changer le matériel. Il indique également que la liaison INTERNET ne fonctionne pas dans deux classes. L'entreprise devra modifier l'installation pendant les congés scolaires.

Le Conseil Municipal, en accord avec l'institutrice concernée décide d'attendre le montant de la subvention de l'inspection académique avant de se prononcer sur une acquisition.

Transports scolaire : Jean-François NALLET donne le compte rendu de la réunion du 12 juillet.

CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal décide de ne pas aborder ce sujet lors de cette réunion, l'équipement n'ayant connu aucune modification.

TARIFS 2006

Vu la moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction (4.14 %), et de l'indice des prix à la consommation (1.60 %), le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2006 :

TARIFS	ANNEE	ANNEE
	2005	2006
1 - Concessions Cimetière		
- Trentenaires	105.00	108.00
- Cinquantenaires	180.00	186.00
2 - Garderie Périscolaire	A compter du 01/09/2004	A compter du 01/09/2005
* de 7h15 à 8h30	1.95	2.00
* de 16h00 à 17h00	1.95	2.00
* de 16h00 à 18h15	2.60	2.70
3 - Assainissement		
* Droit de branchement pour les maisons raccordées et raccordables	435.00	445.00
* Participation au réseau d'égout pour les constructions nouvelles, anciennes et réhabilitées	1 743.00	1786.00
TAXE ASSAINISSEMENT		
* Abonnement annuel	32.00	33.00
* Consommation au m3	0.46	0.47

TARIFS	Année	
	2005	2006
1 - Sociétés de BENY		
- Salle Primevère	52.00	53.00
- Salle Marmont	35.00	36.00
- Salle Garavand	142.00	146.00
- Cuisine	52.00	53.00
- Vaisselle	0.03	0.03
- Caution	98.00	100.00
2 - Particuliers de BENY		
- Salle Primevère	88.00	90.00
- Salle Marmont	52.00	53.00
- Salle Garavand	176.00	180.00
- Cuisine	70.00	72.00
- Vaisselle	0.06	0.06
- Caution	164.00	168.00
3 - Sociétés et particuliers extérieurs		
- Salle Primevère	123.00	126.00
- Salle Marmont	88.00	90.00
- Salle Garavand	262.00	269.00
- Cuisine	106.00	109.00
- Vaisselle	0.08	0.08
- Caution	246.00	252.00
4 - Auvent et vestiaires		
- Particulier de BENY	82.00	84.00
- Demandes extérieurs	161.00	165.00
- Caution	175.00	179.00
- Sociétés et manifestations de BENY	0.00	0.00

Redevance d'occupation du domaine public routier par FRANCE TELECOM au titre de l'année 2004 et 2005.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la redevance d'occupation du domaine public routier par FRANCE TELECOM conformément au décret 97.683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R20-52.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

FIXE la redevance de FRANCE TELECOM pour l'année 2004 comme suit :

Artère aérienne ou en sous sol : 25.85 € x 20.44 kms = 528.37 €

Emprise au sol : 17.22 € x 1 m² = 17.22 €

Le montant total à percevoir pour l'année 2004 s'élève à 545.59 €.

FIXE la redevance de France TELECOM pour l'année 2005 comme suit :

Artère aérienne ou en sous sol : 26.84 € x 20.44 kms = 548.61 €

Emprise au sol : 17.89 € x 1 m² = 17.89 €

Le montant total de la redevance à percevoir pour l'année 2005 s'élève à 566.50 €

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recette correspondants.

VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire :

☞ informe que le versement de la redevance d'occupation du domaine public par E.D.F. d'un montant de 158.15 euros pour l'année 2004 a été encaissé en 2004 mais dans le compte de la garderie.

☞ indique qu'il est nécessaire de rectifier cette anomalie et le budget primitif 2005 en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE et ACCEPTE le virement de crédits suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Diminution du compte 022 (Dépenses imprévues) pour un montant de 160 euros,

Dépenses : Augmentation du compte 673 (titre annulé, exercice antérieur) pour un montant de 160 euros

UTILISATION DU STADE

Le Maire :

☞ rappelle à l'assemblée la délibération du 18 mai 2005 sollicitant une subvention au titre des travaux de mise en conformité des vestiaires du stade auprès du Conseil Général. Un montant de 4 405 € est alloué sur la base des devis présentés.

☞ indique que les travaux sont en cours et devraient se terminer courant juillet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Eclairage public :

Suite au changement de lampes, une subvention du syndicat d'électricité d'un montant de 3 315 € est allouée pour une facturation de 3 851.37 € TTC.

2°) Trafics exploitation :

Le Maire donne lecture de quelques statistiques et commentaires du trafic routier départemental concernant le bilan de 2004 sur la commune de BENY.

3°) Syndicat Sevron-Solnan :

Françoise BILLOUD fait part du compte rendu de la réunion du 15/06/2005 :

☞ présentation de l'étude piscicole de M. Sébastien ARNAUD technicien chargé de missions de la Fédération de l'Ain pour la pêche et la protection du milieu aquatique réalisée sur les bassins du Sevron et du Solnan dans le cadre du Contrat de rivière de la Seille. Les travaux pourraient être réalisés pour le compte des sociétés de pêche, celles-ci comme les particuliers participeraient pour tout ou en partie à la dépense restant à la charge du Syndicat. Le financement serait : 70% d'aides, aide du syndicat de 5000€ + reste à la charge des sociétés de pêche ou des particuliers concernés.

☞ Travaux urgents : Mise en place d'un dossier d'urgence pour le moulin de M. Stéphane Debiesse-Tixier à Pirajoux chiffré à 11 945 € HT et d'un enrochement le long de la berge du Nacartan au niveau du cimetière du Monetay à Treffort Cuisiat.

☞ Programmation 2005/2006 : Prise en compte de la demande d'inscription des travaux d'évacuation d'eau au niveau du bief de Fraidègue.

4°) Foire Bressanne :

Le Maire donne le programme de la journée pour la 22^{ème} foire bressanne à l'ancienne, à Coligny, organisée par les amis de Coligny

5°) Décès de Madame JOSSERAND :

Le Maire informe l'assemblée qu'une gerbe a été achetée.

6°) Projet de création d'un pôle multi accueil petite enfance à SAINT ETIENNE DU BOIS

Jean-François NALLET informe que ce projet, initié par la Commune de SAINT ETIENNE DU BOIS, est en voie d'être repris par la communauté de communes de TREFFORT en Revermont. Le plan de cette structure, qui sera installée à proximité des écoles et du centre de loisirs, sera arrêté avant la fin du mois de juillet. Le permis de construire devrait être déposé en septembre et l'ouverture est prévue fin 2006, début 2007.